

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU REGLEMENT
AUX COMPTES ET AU RAPPORT DE GESTION 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément à l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980, nous avons l'avantage de vous remettre les comptes de l'exercice 2017 de la Commune de Marly ainsi que le rapport de gestion 2017 pour approbation.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil communal dans sa séance du 27 mars 2018 et ont été dûment vérifiés par l'organe de contrôle du 26 au 29 mars 2018.

Les résultats de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

Compte de fonctionnement	Comptes 2017 <i>en francs</i>	Budget 2017	Variations Budget Comptes	Comptes 2016 <i>en francs</i>
Charges	38'892'954	42'424'485	-3'531'531	38'455'394
Produits	38'886'572	42'103'615	-3'217'043	38'683'579
Excédent de produits (+) / de charges (-)	-6'382	-320'870	+314'488	+228'184

Compte des investissements	Comptes 2017 <i>en francs</i>	Budget 2017	Variations Budget Comptes	Comptes 2016 <i>en francs</i>
Dépenses d'investissements	3'961'626	7'598'285	-3'636'659	5'664'980
Recettes d'investissements	354'768	621'600	-266'832	400'649
Investissements nets	3'606'859	6'976'685	-3'369'827	5'264'331

1. Le résultat du compte de fonctionnement 2017

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2017 proposait un excédent de charges de Fr. 320'870.-. Le résultat de l'exercice terminé affiche quant à lui un très léger **excédent de charges** (déficit) **de Fr. 6'382.-**, soit une amélioration du résultat envisagé de Fr. 314'488.-. Ce déficit représente 0.02% du total des recettes hors imputations internes

(contre -0.65% en 2016). Cette embellie est consécutive à des charges totales, hors imputations internes, inférieures au budget pour Fr. 2'980'747.- (-7.8%) et des recettes également inférieures aux projections 2017 pour Fr. 2'666'260.- (-7.0%).

Compte de fonctionnement

En milliers de francs

(sans imputations internes)	Comptes 2017		Ecart au budget 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	8'706	591	-1'208	-837	9'914	1'428	8'501	595
Ordre public	563	475	-13	83	576	392	510	979
Enseignement et formation	8'822	583	-182	30	9'004	553	8'446	585
Culture, loisirs, sports	939	136	-36	17	976	119	870	150
Santé	2'688	30	-100	-16	2'788	47	2'699	59
Affaires sociales	5'650	2'500	-653	72	6'303	2'428	5'824	2'527
Transports et communication	1'847	214	-84	12	1'931	202	1'746	224
Protection et aménagement environnement	2'348	2'946	1	34	2'347	2'912	2'381	2'906
Economie	131	0	8	-97	123	97	159	97
Finances et impôts	3'677	27'890	-714	-1'965	4'392	29'855	3'991	27'234
Totaux	35'372	35'365	-2'981	-2'666	38'352	38'032	35'128	35'357
Résultats	-6		314		-321		+ 228	

2. Le compte des investissements 2017

Le compte des investissements affiche, pour 2017, un total net d'investissements de **Fr. 3'606'859.-** (contre Fr. 5'264'331.- en 2016), avec des charges totales s'élevant à Fr. 3'961'626.- et des recettes à Fr. 354'768.-.

Les investissements, terminés à fin 2017, affichent un « boni » de Fr. 2'858'025.-. Le « disponible » à reporter en 2018 (messages déjà votés et en cours de réalisation ou non encore commencés) s'élève à Fr. 3'145'756.-. L'état des investissements réalisés, en cours ou votés, figure dans l'édition des comptes 2017.

Compte des investissements

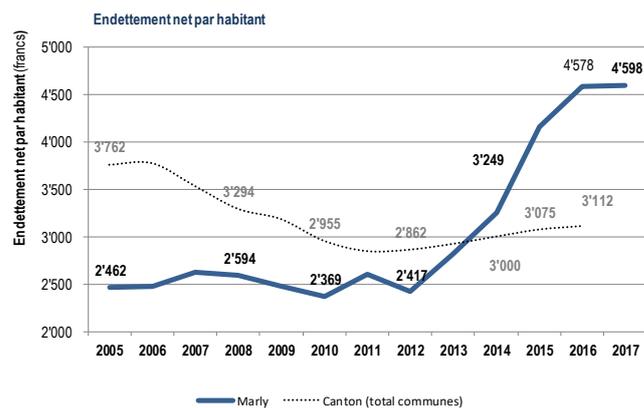
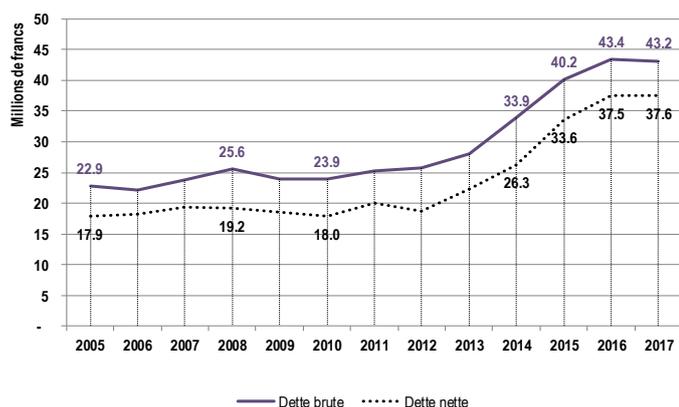
	COMPTES 2017		BUDGET 2017		COMPTES 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	34	-	124	-	155	-
Ordre public	19	-	-	-	175	12
Enseignement et formation	1'371	-	1'816	-	3'371	-
Culture, loisirs, sports	-	-	45	-	124	-
Santé	-	-	-	-	-	-
Affaires sociales	-	-	-	-	-	-
Transports et communication	942	45	2'455	45	1'212	-
Protection et aménagement environnement	1'476	310	3'060	577	604	389
Economie	-	-	-	-	-	-
Finances et impôts	120	-	98	-	24	-
Totaux	3'962	355	7'598	622	5'665	401
Investissements nets		3'607		6'976		5'264

3. La dette communale

La dette nette communale (déterminée selon les directives Scdm) s'élève, au 31 décembre 2017, à 37,58 millions de francs (37,47 millions de francs à fin 2016 / 33,62 millions de francs à fin 2015).

Les dettes à moyen et long terme ont légèrement diminué pour atteindre, à fin décembre 2017, un montant de 40,16 millions de francs (40,27 millions à fin 2016 /

36,65 millions à fin 2015). Durant l'année 2017, des amortissements financiers ont été réalisés à raison de 2,12 millions de francs. Un emprunt contracté en 2007 (d'une valeur initiale de 5 millions de francs / 3.295%) a été remboursé pour 3,2 millions. Un nouvel emprunt de 5,2 millions de francs, a été contracté au taux de 0.85%.



4. Ecart global au budget 2017 ou aux comptes 2016

Les principales variations des rubriques de l'exercice 2017 vous sont communiquées ci-après. Comme à l'accoutumée, vous trouverez des commentaires plus détaillés, aussi bien sous la rubrique « Commentaires aux comptes de l'exercice 2017 » des comptes édités que dans notre rapport de gestion annuel.

Compte de fonctionnement	Comptes 2017
Charges	
Avant amortissements, réserves et imputations internes	32'211'633.05
Amortissements obligatoires	1'231'791.85
Amortissements supplémentaires	-
Réserves obligatoires, attributions	683'094.23
Réserves autres, attributions	1'245'108.65
Imputations internes	3'521'326.26
Total charges	38'892'954.04
Produits	
Avant amortissements et imputations internes	35'361'208.00
Réserves obligatoires, prélèvements	-
Réserves autres, prélèvements	4'037.31
Imputations internes	3'521'326.26
Total produits	38'886'571.57
Excédent de charges (-) / Excédent de produits (+)	- 6'382.47

Budget 2017
34'734'470.00
1'743'070.00
-
639'835.00
1'235'000.00
4'072'110.00
42'424'485.00
38'016'505.00
-
15'000.00
4'072'110.00
42'103'615.00
- 320'870.00

Comptes 2016
31'965'678.85
1'249'933.30
1'398'935.15
472'786.14
41'000.15
3'327'060.50
38'455'394.09
34'751'317.04
600'000.00
5'201.00
3'327'060.50
38'683'578.54
+ 228'184.45

4.1. Les charges

Les charges nettes globales 2017, *avant imputations internes*, s'élèvent à 35'372 kCHF (33'729 kCHF en 2016 ; 35'445 kCHF en 2015) et sont en dessous des prévisions budgétaires à raison de 2'981 kCHF.

La diminution des charges totales par rapport au budget 2017, s'élève à **2'981 kCHF** (-7.8%) et trouve son explication par les différents écarts suivants.

Les charges nettes relatives aux **frais du personnel (30)** sont inférieures de 1'231 kCHF par rapport budget 2017 (+ 210 kCHF aux comptes 2016). Globalement, par rapport aux prévisions budgétaires 2017, la catégorie 301 relative aux traitements du personnel administratif et d'exploitation est en diminution de 341 kCHF. En regard des comptes 2016, il s'agit par contre d'une augmentation de 195 kCHF. Un écart au budget 2017 de - 862 kCHF concerne les rubriques relatives aux assurances sociales (303) pour - 432 kCHF, à la Caisse de pension et prévoyance (304) pour - 377 kCHF et les assurances maladie-accidents (305) pour - 54 kCHF. **Cette différence est uniquement due au changement de méthode de comptabilisation** (enregistrement de la part patronale uniquement sous ces rubriques). Le budget 2017 présentait des chiffres englobant les parts patronales et des employés. En contrepartie, des recettes sont également supprimées (retenues sociales aux employées). Celles-ci figurent dans la nature 436 « Remboursements de tiers ».

Les frais de gestion des biens, services et marchandises (31) présentent une amélioration nette de plus de 6% soit 248 kCHF par rapport au budget 2017. Le même constat est fait en regard des comptes 2016 (-187 kCHF / -4.7%). Les écarts les plus significatifs sont remarqués sur les rubriques 318 « Prestations de services et primes d'assurances » (-79 kCHF au budget) et 319 « Impôts, taxes, cotisations, indemnités, pertes sur débiteurs, remboursements à des tiers » (-162 kCHF).

Globalement, les **intérêts passifs (32)** affichent une amélioration sur le budget de 25 kCHF. En revanche, par rapport aux comptes de l'année précédente, nous notons une augmentation de ces charges à raison de 112 kCHF.

Les **amortissements obligatoires** enregistrés en 2017 s'élèvent à 1'232 kCHF, soit en très légère baisse de 18 kCHF par rapport à l'exercice 2016 mais de manière plus conséquente en regard du budget 2017 (- 511 kCHF).

Une amélioration sur les charges est constatée sur le poste **35 « Remboursements et participations à des collectivités publiques »**. Avec un résultat de 750 kCHF inférieur au budget, cette rubrique affiche une stagnation par rapport à l'exercice 2016. Les variations concernent :

- **Les participations au Canton (351)** qui ont diminué de 145 kCHF (-1.8%) par rapport au budget (+2.0% / +159 kCHF aux comptes 2016). L'écart global au budget est constaté sur les dicastères: Santé : - 85 kCHF, Culture, loisirs et sports : -11 kCHF et Transports et communications : -50 kCHF.
- **Les participations aux autres communes, consortium et associations de communes (352)** ont également été inférieures au budget 2017 (-604 kCHF, -9.0%). Il en est de même en regard des comptes 2016 (- 155 kCHF ou -2.5%). La répartition de cet écart au budget s'explique essentiellement par des variations sur l'Enseignement et la formation : -141 kCHF, les Affaires sociales : -368 kCHF, Transports & communications : -21 kCHF et Protection, aménagement environnement : -50 kCHF.

Avec une progression de près de 2.1% (+107 kCHF) par rapport aux comptes 2016 mais avec une baisse de 5% par rapport au budget, les **subventions accordées (36)** affichent un total 2016 de 5'147 kCHF. Le secteur des Affaires sociales contribue largement à expliquer l'écart au budget 2017 avec une baisse de ces charges de 231 kCHF.

Les **attributions aux réserves (38)** présentent une amélioration au budget 2017 de 53 kCHF. Cependant, en regard des comptes 2016, nous notons une progression totale de 1'414 kCHF, augmentation due en presque totalité à l'attribution de 1'200 kCHF à la réserve dite du « parc immobilier », ceci suite à l'acquittement du droit de superficie de la part de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg (construction d'appartements pour seniors – Pré Zurthananen).

4.2. Les produits

Le total des produits, hors imputations internes, est inférieur aux prévisions budgétaires pour 2'667 kCHF. Il est toutefois en augmentation de 9 kCHF en regard de l'exercice précédent. Cette régression des recettes est expliquée par les divers éléments mentionnés ci-après.

En regard du budget 2017, une variation globale de 1'988 kCHF (-7.4%) concerne les **impôts (40)**. Cette détérioration est notamment répartie entre **des recettes en baisse** sous les postes :

- impôt sur le revenu des personnes physiques (-1'615 kCHF ; -9.4%)
- impôt sur le bénéfice des personnes morales (-912 kCHF ; - 58.0%)
- contribution immobilière (-201 kCHF ; - 6.1%)
- impôt sur les successions et donations (-40 kCHF) ;

Des recettes supplémentaires sont constatées sous :

- impôt sur la fortune des personnes physiques (+ 42 kCHF ; +2.1%) ;
- impôt à la source (+349 kCHF) ;
- impôt sur les prestations en capital (+7 kCHF) ;
- impôt sur le capital des personnes morales (+54 kCHF ; +11.9%) ;
- impôt sur les gains en capital (+200 kCHF ; +44.4%)
- impôt sur les mutations immobilières (+125 kCHF)

En regard de l'exercice précédent, nous constatons une baisse totale de cette rubrique à hauteur de 1'220 kCHF (ou - 4.7%) dont les plus importantes variations concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques (- 622 kCHF), l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (-670 kCHF), l'impôt sur les gains en capital (- 192 kCHF) et l'impôt sur les mutations immobilière (+253 kCHF). Les autres impôts affichent une augmentation globale de 11 kCHF.

Les autres recettes

Les revenus de biens (42) dépassent le budget 2017 de 71 kCHF ou 3.4% et atteignent un total de 2'144 kCHF. Cette progression est consécutive à des locations, du cantonnement militaire à la troupe, supérieures aux prévisions pour 26 kCHF, ainsi qu'à des rentrées de locaux scolaires plus importantes que prévues (+ 24 kCHF).

Toutefois, en comparaison aux comptes 2016, nous notons une progression de 1'784 kCHF, écart essentiellement dû à l'encaissement du droit de superficie (Pré Zurthanen) acquitté par la Caisse de Prévoyance de l'État de Fribourg. Sur le total versé de 1'773.6 kCHF, un montant de 1'200 kCHF a été porté en réserve (Réserve parc immobilier) par la rubrique comptable 99.382.00 « Attribution à réserve ». La différence de 573.6 kCHF influence ainsi positivement le résultat global de l'exercice.

Nous constatons que les recettes relatives aux **contributions, émoluments, taxes et produits des ventes (43)** sont en régression de 726 kCHF au budget 2017. La principale baisse concerne la rubrique 436 « Remboursements de tiers » pour un montant de 800 kCHF. Toutefois, cette variation doit être prise avec prudence étant précisé qu'elle concerne également des recettes « *salariales* » comme les retenues sociales et autres effectuées aux employés et qui ne sont pas enregistrées dans les comptes 2017 mais figuraient encore lors de l'établissement du budget (cf. 30 Charges de personnel ci-avant).

En dessous des prévisions budgétaires 2017, la rubrique **Subventions acquises (46)** atteint 786 kCHF (- 19 kCHF au budget / + 56 kCHF aux comptes 2016). L'écart principal par rapport aux comptes de l'exercice précédent est consécutif à l'augmentation de l'attribution de la péréquation des ressources pour 85 kCHF.

Nous noterons enfin que les **prélèvements sur les réserves** (-11 kCHF par rapport au budget) sont en dessous de l'exercice 2016 à raison de 601 kCHF, principalement suite au fait que l'année précédente, un montant de 600 kCHF avait été prélevé à la réserve constituée par les contributions de remplacement des abris de protection civile dans le cadre de la construction du complexe scolaire de Marly Grand-Pré.

5. Conclusions et perspectives

Le Conseil communal se réjouit de vous soumettre pour approbation des comptes annuels présentant un excédent de charges contenu de Fr. 6'382.-. Toutefois, comme mentionné dans les explications sommaires ci-dessus, le montant de Fr. 573'600.- relatif au paiement du droit de superficie des appartements pour seniors enjolive les finances de l'exercice. Sans cette manne unique, le déficit effectif se serait élevé à près de Fr. 580'000.- (ou 1.7% de dépassement des produits par les charges).

C'est pourquoi le Conseil communal tient à garder le cap en matière de maîtrise des dépenses et nouveaux investissements respectant le principe de l'intérêt général. A cet effet, le développement de la commune de Marly et, par voie de conséquence l'accroissement très important de sa population à longue échéance, nécessitera des investissements abyssaux dont la manne fiscale ne sera perceptible que bien des années plus tard. La planification financière, un outil de conduite indispensable du Conseil communal, n'aura ces prochaines années que plus d'importance. Il est donc impératif de tenir compte en permanence des indicateurs financiers propres à la commune de Marly afin de bien maîtriser la marge de manœuvre au niveau des finances communales et de pouvoir agir en connaissance de cause.

Dans ce contexte, le Conseil communal rappelle qu'un audit du fonctionnement de l'administration communale et de l'exécutif est à l'étude. Le message inhérent à cet audit sera soumis au Conseil général lors de la séance d'automne.

En restant à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez lui poser, le Conseil communal vous invite à

- approuver les comptes 2017 tels qu'ils vous sont présentés ;
- approuver le rapport de gestion 2017 tel qu'il vous est proposé.

Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

M. Jean-Pierre HELBLING

M. Luc MONTELEONE

Annexes mentionnées